REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION : Le trail des Sapins est une épreuve pédestre semi nocturne en semi autonomie inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Ardéche organisée par le Comité des Fêtes de Lalouvesc.

COURSES	DISTANCES	POINTS UTMB®	DÉNIVELÉS	CATÉGORIES ÉLIGIBLES	DÉPART	INSCRIPTION JUSQU'AU 3/10	INSCRIPTION APRES LE 3/10
L'Infernale	46 km	2 points	? mD+	espoirs à vétérans	15H00	30€	35€
La Louvetrouille	21 km	1 point	? mD+	juniors à vétérans	16H30	20€	25€
Le Val des Sorcières	12 km		? mD+	juniors à vétérans	17H00	15€	20€
La Forêt des Afars	7 km		? mD+	cadets à vétérans	17H30	12€	17€
Courses enfants	1 tour		enfants nés entre 2012 et 2015		16H45		
	2 tours		enfants nés en 2011 et avant		16H30		
Rando des Sorcières	12 km				17H00	10€	15€
Rando des Afars	7 km				17H30	10€	15€

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

Article 2 INSCRIPTIONS ET DOSSARDS : Un t-shirt sera offert aux ? premiers coureurs inscrits. Le retrait des dossards se fera le samedi 31 octobre 2020 à partir de 11h à Lalouvesc sur présentation de votre carte d'identité. Ce dossard devra être fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les randonneurs doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer sac et bon repas. Les bulletins d'inscription sont à envoyer au **Comité des Fêtes de Lalouvesc Trail des Sapins BP 16 07520 LALOUVESC** accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Lalouvesc. **Pour les coureurs, joindre obligatoirement une copie de la licence ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation.** Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Cependant en cas d'annulation liée au COVID 19 un remboursement partiel sera défini à hauteur des frais engagés par l'organisateur. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire. Le prix d'inscription comprend le repas ardéchois à l'arrivée, les douches, le chronométrage et les ravitaillements. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronosphére (sauf pour les randonneurs). Matériel obligatoire pour la course l'Infernale : couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent et téléphone portable. Pour la course la Louvetrouille, une réserve d'eau suffit. **Pour tous les parcours, la lampe frontale est obligatoire. - Article 3 CATEGORIES ET RECOMPENSES :** Catégories : cadets (16-17 ans), juniors (18-19 ans), espoirs (20-22 ans), séniors (23-39 ans) et vétérans (43 ans et +). Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) de chaque course. ATTENTION : une barrière horaire large est mise en place au lieu dit Milagro (6 km de l'arrivée) à 23h. Passé cet horaire, il ne sera plus possible de finir le parcours dans le cadre de la course. - **Article 4 SECURITÉ :** La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance la SMACL référence 112745. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture de parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours. - **Article 5 RAVITAILLEMENTS :** L'Infernale : 3 ravitaillements - La Louvetrouille : 2 ravitaillements - Le Val des Sorcières et la randonnée des Sorcières : 1 ravitaillement. Ravitaillement à l'arrivée sur tous les parcours. - **Article 6 DROITS A L'IMAGE :** Le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion. - **Article 7 ANNULATION DE LA COURSE :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs. - **Article 8 PROTECTION DES DONNÉES :** toutes données personnelles inscrites sur le bulletin d'inscription pourront être utilisées uniquement pour vous tenir informés de l'actualité du Trail des Sapins. Ces données ne seront en aucun cas cédées ou vendues pour toute autre utilisation. **Article 9 GESTES BARRIERES :** Il appartient à chacun de respecter les gestes barrières pour le bien commun, et de ne pas se présenter au départ en cas de suspicion. Dans le contexte de cette année 2020, le port du masque est vivement recommandé dans les situations de regroupement. De ce fait, le comité des fêtes de Lalouvesc décline toute responsabilité en cas de contamination due à une épidémie, et l'inscription ne pourra se faire qu'avec la signature du présent règlement. - **Article 10 ACCEPTATION DU REGLEMENT :** le concurrent accepte sans réserve le présent règlement

UN BULLETIN PAR PARTICIPANT À ENVOYER À :
COMITÉ DES FÊTES DE LALOUVESC
TRAIL DES SAPINS - BP 16
07520 LALOUVESC

accompagné de votre chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Lalouvesc et de la photocopie du certificat médical (uniquement pour les coureurs) ou licence.